

RAPPORT D'ÉVALUATION
PROJET D'OFFRE DE FORMATION POUR
LE CONTRAT 2020-2024

ComUE Université Paris Lumières

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 28/02/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Christophe Pagnucco,
Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

La licence *Études politiques* du « Nouveau collège d'études politiques » (NCEP) de l'Université Paris Lumières (communauté d'universités et établissements – ComUE) est une formation interdisciplinaire, ouverte depuis septembre 2016, d'une durée de deux ans et débutant en deuxième année de licence (L2), qui se caractérise par un semestre obligatoire de mobilité internationale. La deuxième année de la formation (soit la 3^{ème} année de la licence – L3) propose quatre parcours : *Pratiques de la justice sociale* ; *Violence et politique* ; *Les mots de la politique* ; *Éthique et politique*.

Le master *Études politiques*, poursuivant la logique pluridisciplinaire de la licence, se décompose en deux parcours spécialisés (*Violence et guerre* ; *Discours et techniques du politique*).

AVIS SUR L'OFFRE DE FORMATION PROPOSÉE

Quant à la licence :

Les objectifs de la formation, résolument pluridisciplinaires, apparaissent comme clairement détaillés et en adéquation avec son contenu, lequel se distingue très significativement du programme des licences de thématiques et disciplines voisines proposées par les universités de la ComUE. L'internationalisation de la formation constitue l'un de ses points forts, en s'appuyant sur des partenariats inédits pour les établissements de la ComUE et apparemment efficaces, et en accompagnant de façon adéquat les étudiants, à qui est imposée cette mobilité, sur le plan administratif comme sur le plan disciplinaire.

Un certain nombre de remarques et interrogations se font cependant jour :

- l'articulation de la formation avec l'activité d'une unité de recherche n'est pas renseignée, mais paraît tenir de l'absence d'enseignants-chercheurs spécifiquement rattachés à l'offre de formation de la ComUE ;
- le caractère atypique et résolument dérogatoire de l'organisation de cette licence partiellement suspendue (début en L2), dont on peut s'interroger sur le fait qu'il soit durable, malgré la justification avancée de l'approche pluridisciplinaire des profils recrutés et de la nécessité de ne pas gêner les offres de formation des universités partenaires dans la ComUE ;
- la nécessité de conserver quatre parcours de formations pour des effectifs aussi modestes en L3, dont il semble que la décision d'ouverture soit néanmoins rationalisée par l'équipe de direction en fonction des effectifs en présence et des moyens très modestes alloués à la formation ;
- le fonctionnement des outils de pilotage et d'évaluation doit être davantage communiqué et institutionnalisé ;
- les modalités d'évaluation, tout comme les modalités de cours en présentiel, sont insuffisamment précisées.

Quant au master :

Le déploiement du master, qui n'est complet que depuis la rentrée 2019 avec l'ouverture du master 2, est bien trop récent pour avoir une appréciation sur l'adéquation de l'offre de formation à ses objectifs pédagogiques et socio-professionnels. Néanmoins, l'ajustement des ambitions de la formation (et notamment l'ouverture des parcours) paraît réfléchi, maîtrisé et soucieux de s'harmoniser avec l'offre des universités de la ComUE et son évolution.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Études politiques	L	ComUE Université Paris Lumières	Avis favorable
Études politiques	M	ComUE Université Paris Lumières	Avis favorable

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

La Présidente

HCERES

Département d'évaluation des formations

2 rue Albert Einstein

75013 PARIS

Paris, le 20 janvier 2020

Observations suite à l'évaluation HCERES du NCEP

Tout d'abord nous tenons à exprimer notre satisfaction et nos sincères remerciements pour la qualité des échanges qui ont lieu en lien avec les responsables du NCEP et les commissions dédiées du HCERES.

Nous sommes évidemment très heureux de voir que l'avis final porté sur les formations du NCEP (tant au niveau L qu'au niveau M) est largement positif.

Nous voudrions toutefois revenir sur quelques points pour mieux éclaircir la position particulière de notre formation expérimentale et les spécificités de son fonctionnement.

1. La raison pour laquelle "l'articulation de la formation avec l'activité d'une unité de recherche" n'est pas renseignée ne tient pas, ou pas seulement, à « l'absence de poste fixe » dévolu au NCEP mais au choix d'écarter toute concurrence potentielle entre le NCEP et les masters ou les équipes de recherches existant au sein des deux universités membres de la ComUE UPL. De ce fait, les deux diplômes du NCEP s'appuient potentiellement sur tous les centres de recherches auxquels sont affiliées : les enseignants du NCEP qui sont titulaires dans l'un des départements de Paris Nanterre ou de Paris 8 et membres des Equipes d'accueil ou UMR des deux établissements. D'ores et déjà les séminaires de plusieurs laboratoires des deux universités accueillent volontiers ponctuellement les étudiants du NCEP. Ceci étant, et l'expérience montrant clairement que le master du NCEP ne porte en rien atteinte au recrutement des autres masters des deux universités composantes, il devrait être envisageable de formaliser à mi contrat des appuis principaux explicites parmi les centres de recherche qui épaulent déjà le NCEP.

.../...

2. A propos de l'interrogation sur le fait que "le caractère atypique et résolument dérogatoire de l'organisation de cette licence partiellement suspendue (début en L2)" puisse ou non être "durable", quelques points peuvent être rappelés :

- l'ouverture d'un niveau L1 remettrait en cause une partie du recrutement du NCEP,
- le caractère expérimental de la formation peut être préservée pendant encore plusieurs années sans problème majeur,
- le premier fondement de ce caractère expérimental tient aux logiques éminemment transdisciplinaires qui prévalent dans le cursus du NCEP (il est donc assez logique que celui-ci s'inscrive à la suite d'une première insertion d'ordre plus disciplinaire dans l'université au niveau de la L1),
- un cursus complet poserait à terme la question de la constitution d'une structure autonome de type Institut, une voie que nos universités composantes n'ont pas voulu prendre jusqu'à présent,
- enfin, un choix de cursus complet supposerait de toute évidence des moyens humains et pédagogiques supplémentaires et remettrait en cause le modèle économique actuel de la formation.

La Présidente de l'Université Paris Lumières,



Fabienne BRUGERE

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)